

03 juin 2010 -15:18

Ordre du jour du Conseil des ministres du 4 juin 2010

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour - Ne pas publier dans la presse

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour - Ne pas publier dans la presse

- Discipline budgétaire : demandes d'engagements de crédits
- Régie des bâtiments : regroupement des services du SPF Finances à Tournai
- Fixation du montant 2010 à charge des frais d'administration de l'INAMI destiné au financement du Fonds des accidents médicaux
- Financement du parrainage dans les hôpitaux et du congé supplémentaire
- Financement 2010 des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la Santé
- Octroi d'un supplément pour les infirmiers et aides-soignants qui effectuent des prestations de soirée et de nuit dans le secteur des soins à domicile et des maisons médicales
- Détermination des critères d'un logement suffisant dans le cadre du regroupement familial des étrangers en Belgique
- Crédits de personnel nécessaires pour l'exécution de la prolongation des mesures anticrise
- Interdiction de l'usage domestique des détecteurs de fumée ioniques

A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur [www.presscenter.org](http://www.presscenter.org) et [www.premier.be](http://www.premier.be).